BUREAU DE SANTE.

Mariages, Naissances, Décès

Inscrits dans les dernières 24 heures.

MARIAGES.

Claude D. Liebman à Baylissa Myles, Ignatz Kruppenbacher à Barbara Bendix, Louis Fried à Eugénie Karsolich, John N Castrogiovanni à Cecilo Guerra, Bernard J. Kuhlmann à Mary M. Keim.

NAISSANCES.

Mmes Romanna A. Agrien, une fille ; John C. Clark, un garçon ; Joseph Gabriel, une fille ; John Drury, un garçon ; Michael T. Brophy, une fille ; Thomas Strada, une fille ; John D. Little, un garçon ; Chas J. Rominger, un garçon ; Cleveland L. Mock, une fille ; V. Serio, un garçon ; Bernard W. Burkart, un garçon ; Oscar J. Dunn, un garçon ; Hy Gross, un garçon ; Denis Cuguet, un garçon ; Hy Meyers, un garçon.

DECES.

Vve Rose Gallagher, 92 ans, 4173 Canal ; Vve Geo. W. Acker, 73 ans, Washington ; Wm Keevan, 47 ans, Elmire et Opelousas ; Chas Daniels, 53 ans, Hôpital Touro ; Edw. H. Duguy, 62 ans, Mississipi ; Hy A. Oser, 69 ans, 719 Slidell ; L. F. Steele, 70 ans, Hôpital de Charité ; Louis E. Francis, 68 ans, 2520 Lopeyrouse ; Aline Degrez, 15 ans, 2823 St Pierre ; Thos Joseph, 10 jours, 2117 Washington ; Marcelin Fortin, 59 ans, 831 N. Claiborne ; Joséphine Humphreys, 31 ans, 2537 Jena.

TRIBUNAUX.

COUR CIVILE DE DISTRICT.

JUGE A. M. AUCOIN.

Comparutions :

Pasquale Taormina, meurtre ; Strezel a Cipola, Sam Genusia, témoins à charge ; Stewart Scott, vol ; Peter KoRena, violation de l'acte 8 de 1870 ; Alf. Hollinghorst, actes de violence ; Paul E. Ashburry, violation de l'acte 207 de 1908 ; Louis Heitner, vol.

Condamnations :

Otto Lendsberg, Ben Cohn, larcin, 60 jours de prison ; Ernest Williams, Geo. Smith, larcin, 30 jours de prison ; Frank Prima, John Ansel, Jos Greco, violation de l'acte 93 de 1906, $25 d'amende ou 60 jours d'incarcération ; Brother Kohlman, attaque, $10 d'amende ou 30 jours de prison.

Affaire abandonnée :

Frank Gingilo, blessure.

Acquittée :

Maggie Davis, larcin.

Trouvé coupable :

G. Di Carlo, actes de violence.

Envoyée devant la Cour Criminelle :

Katie Germora, méfaits.

Ventes inscrites au bureau d'aliénations.

Lakeview Land Co. à Mlle Eugenie M. Delord et al, 2 terrains, Conti, Vicksburg, Fillmore et Turggs, $500.

Victor Charbonnier à Jno Braquet, terrain, Urquhart, St Antoine, Villeré et Annette, $850.

Etat de la Louisiane (Hy Hart) à Hy Hart, llet, Alexander, Murat, D'Hémécourt et Ulloa, (cancellation).

Mutual B. & H. Ass'n à Louis J. Vallée, terrain, Ferdinand, Audubon, Elizabeth et Franklin, $1,300.

Mlle Irma Peussan et al à Isiah Franklin, terrain dans le 5me dist. faisant face à la rue Ivory, $70.

Chas J. Stewart à Hy J. Prados, portion, Hagan, Dumaine, St-Philippe et Rendon, $940.

Louis Saulny et al à Jacques Braquet, terrain, Annette, Urquhart, St-Antoine et Villeré, $600.

Mlle Marie Baudéan à Albert F. Cayard, terrain, Coliseé, Bellecastle, Chestnut et Dufossat, $4,100.

Louis Payssé à la Security B. & L. Ass'n, portion, Nashville, Camp, Chestnut et Eléanore, $1,840.

Lakeview Land Co. à Denis P. Manchon, deux terrains, Conti, Vicksburg, Fillmore et Twiggs, $500.

Mlle Irma Puissan à Victor Johnson, terrain, 5me dist., faisant face à la rue Ivory, entre le Cut Off Road et la rue Commune, $70.

Eugène Ellis à Mme Anna Marinoni, terrain, Decatur, Chartres, Bienville et Conti, $7,500.

Mme Martha Tillman à Victor Fournier, terrain, Willow, Claiborne, Première et Deuxième. [Ratification].

Mme Alice Prats et als. à l'Américan Hom'd Co., terrain Toulouse, Broad, Dergenois et Promenade Carondelet, $900.

L'acquéreur à Mme Alice Prats, même propriété, $600.

Léon Vignes à Aug. Stef, terrain Toulouse, St. Pierre, Broad et White, $750.

FAITS DIVERS.

Gibier avarié.

Le Dr E. A. White, inspecteur du Bureau de Santé de la ville, a ordonné, hier, la destruction d'un certain nombre de pièces de gibier qui ne lui paraissaient pas de la première fraîcheur.

Au marché Lautenhschlaeger, 30 canards ; au marché St-Bernard, 1 lapin ; au marché Trémé, 12 lapins, 30 livres de poisson et 28 canards ; au marché Dryades, 8 canards ; au marché Poydras, 20 canards, et au marché Maestri, 1 lapin, ont été condamnés par l'inspecteur.

Procès en dommages.

M. John Allick a intenté hier devant la Cour Civile un procès en dommages contre le nommé Strata Sidero, par lequel il prétend avoir été diffamé.

Au mois d'août dernier Allick étant employé par Sidero fut accusé par celui-ci de détournement. Allick fut traduit devant la cour criminelle qui prononça son acquittement. Il déclare maintenant que Sidero ne l'avait accusé que dans le but de le diffamer et en conséquence demande à la cour civile de lui accorder des dommages pour une somme de $2000.

L'ouverture de la passe du Sud-Ouest.

Le colonel Beach et M. J. Sanders, agent de la ligne Leyland, sont rentrés hier matin à la Nouvelle-Orléans de retour d'un voyage à Washington où ils s'étaient rendus afin d'exposer au comité des Ports et des Rivières la nécessité qu'il y aurait d'ouvrir le plus rapidement possible la passe du Sud-Ouest du Mississipi.

Le développement de notre port exige que ce nouveau chenal soit ouvert à la navigation et il est nécessaire pour terminer les travaux de draguage que le Congrès accorde une allocation de 750,000 dollars. Le Comité des Ports et des Rivières paraît disposé à rendre un rapport favorable, mais son président, M. Burton, redoute que le Congrès ne mette une certaine lenteur à voter les crédits nécessaires ce qui retarderait d'une façon regrettable les travaux.

COLLISION.

Une collision est survenue hier après-midi, à l'angle des rues Lafayette et Carondelet, entre un car de la ligne Henry Clay et un camion conduit par Jefferson Green. Celui-ci a été légèrement blessé.

Le gouverneur Sanders

Prend des mesures pour mettre fin aux jeux de hasard dans la paroisse de Jefferson.

Le télégramme suivant, livré à la publicité hier matin, par la Presse Associée, a causé une profonde sensation dans les cercles sportifs :

"Baton Rouge, Lne, 22 janvier — Le gouverneur Sanders a l'intention d'employer les troupes de l'Etat pour mettre un terme aux paris qui se poursuivent impunément sur le champ de courses de la paroisse de Jefferson.

"Après un long entretien avec le général Stafford, commandant de la milice d'Etat, le gouverneur Sanders a envoyé à l'avocat de district Marrero, la dépêche suivante :

Baton Rouge, 22 janvier 1909.

Hon. L. H. Marrero, Jr, avocat de district, vingt-huitième district judiciaire, Hennen Building, New Orleans :

"Si les paris qui résultent des courses de chevaux tenues au Suburban Park, paroisse de Jefferson, en violation de l'acte 57 de 1908, sont tolérés à l'avenir comme ils l'ont été la semaine dernière, et si les maisons de jeux installées à Southport, paroisse de Jefferson sont autorisées à rester ouvertes comme par le passé, je prendrai des mesures immédiates pour y mettre un terme.

(Signé) J. Y. SANDERS
Gouverneur."

Il est prématuré d'affirmer que le gouverneur aura recours à la milice si ses ordres ne sont pas obéis, mais on peut tenir pour certain que des mesures énergiques seront prises pour mettre fin aux abus qui se commettent dans la paroisse de Jefferson, paroisse dans laquelle la loi interdisant les jeux de hasard et les paris sur les courses est ouvertement violée chaque jour.

Les propriétaires du champ de courses incriminé ont été immédiatement mis au courant des événements mais ont néanmoins résolu de donner des courses, hier après-midi, comme à l'ordinaire.

A trois heures et demie de l'après-midi, les courses ont été subitement interrompues par l'arrivée du shérif Marrero qui a placé Jack Sheehan, un bookmaker, en état d'arrestation.

Il est entendu que l'arrestation a été opérée dans le seul but d'établir la constitutionnalité de la loi Locke.

Concert à l'Opéra.

C'est ce soir, à 8 heures précises, qu'aura lieu à l'Opéra la fête de gala organisée par l'*Alliance Franco-Louisianaise* au profit de ses classes de français dans les Ecoles Publiques.

La plus grande activité règne à l'Opéra où les décorateurs ornent de drapeaux et de plantes le superbe vaisseau qui présentera un magnifique aspect.

Rien n'est négligé pour donner de l'éclat à la fête.

DAMES PATRONESSES.

Mmes E. Allgeyer, James Legendre, Von Mysenberg, J. Wogan, A. Phelps, E. May, S. Eshleman, D. Goodrich, W. De Roaldès, W. Behan, Alf Œhmichen, D. Castellanos, Mason Smith, Victor Meyer, Brierre, A. Fortier, F. Gelpi, A. Beugnot, D. T. Larue, Emile Lejeune, H. N. Sayre.

Mlles E. Flotte, Lily Mysing, J. Wogan, M. Bernard, M. Castellanos, M. Merlih, L. Larue, Eleonor Dyer, M. Lanaux, Yvonne Goodrich, Pauline Sarpy, A. Wogan, E. Hindermann, M. Baquié, A. Hooper, Jane Cardili, J. Havard, A. L'Hote, B. Nott, J. May, A. Roca, A. Brierre, M. Desporte, L. Humphreys, A. Merlih, Kennedy, A. Hooper, A. Morrell, M. Havard, J. Garcia, L. Œhmichen, L. Despaux.

COMITÉ DE RÉCEPTION.

M. E. Allgeyer, président, Lionel Bicau, vice-président ; MM. H. Garland Dupré, Paul Gelpi, Geo. St-Paul, John A. Wogan, Prof. Beziat des Bordes, J. M. Vergnolle, M. Damour, Alcée Fortier, Chas T Soniat, Hy Ledoux, Sébastien Roy, Chas Rivet, A. J. Gelpi, James Legendre, Alf. Œhmichen, E. Ecuyer, Dr P. M. Godchaux, Dr A. Granger, T. J. Œhmichen.

Un Seul "BROMO QUININE"
C'est le BROMO QUININE LAXATIF. Cherchez la signature de E. W. GROVE. En usage dans le Monde entier pour la Guérison d'un Rhume en Un Jour. 25c.

Comparution de Taormina.

Pasquale Taormina a comparu hier matin devant le juge Aucoin sous l'accusation d'avoir tué Antonio Bruccio, jeudi soir, à l'angle des rues Chartres et Ursulines.

Taormina qui ne paraissait pas le moins du monde ému de la terrible charge pesant sur lui a plaidé non coupable. Il sera entendu prochainement en audience préliminaire, dans l'intervalle il restera détenu, le juge Aucoin ayant refusé de lui rendre sa liberté sous caution.

Deux colporteurs condamnés.

Otto Lensford et Ben Cahn, les deux colporteurs qui, ces jours derniers, s'étaient introduits dans le domicile de M. Perretti, au no 632 rue St-Pierre, et avaient tenté de s'approprier un porte-monnaie, ont comparu ce matin devant la seconde cour criminelle.

Le juge après avoir entendu la déposition de Mme Perretti les a condamnés à deux mois de prison.

Comme Lensford et Cahn ont déjà à purger une condamnation de trente jours qui leur a été infligée par le second recorder, pour vagabondage, ils resteront donc à l'ombre jusqu'au retour du printemps.

Le pavage de l'avenue Carrollton.

Le comité du budget du Conseil de ville s'est assemblé hier matin et a rendu un rapport favorable sur le projet de pavage de l'avenue Carrollton de l'avenue St Charles au City Park.

Cette avenue sera pavée en asphalte et le coût de ce travail est estimé à près d'un million, dont la ville aura à fournir pour sa part une somme de 500.000 dollars.

MAINS ET PIEDS LE DEMANGERENT PENDANT 12 ANS

Souffrit Terriblement d'Eczéma qui fit Enfler, Peler et Ulcérer Mains et Pieds —Bras Affectés Aussi—Désespérait de Guérir.

EMPLOYA CUTICURA ET FUT PROMPTEMENT GUÉRI

"Je souffris d'un eczéma aux mains, aux bras et aux pieds pendant près de douze ans, mes mains et mes pieds enflaient, transpiraient, me démangaient, puis devenaient calleux, séchaient, pelaient et s'ulcéraient. J'essayai sans succès toute sorte de pommades et d'onguents, dont je n'obtenais qu'un soulagement temporaire. Aussitôt que je les mettais de côté j'étais aussi mal qu'auparavant. Je consultai plusieurs médecins, je pris de l'arsenic pendant deux ans et à la fin j'abandonnai l'idée de trouver un remède pour l'eczéma. Un ami m'engagea instamment à essayer les Remèdes Cuticura, mais supposant qu'ils valaient tous les "remèdes infaillibles" que j'avais essayés, je ne me décidai à en faire l'épreuve que lorsque mon mal l'exigea. J'achetai un Savon Cuticura, une boîte d'Onguent Cuticura et une bouteille de Résolutif Cuticura. Je m'aperçus bien vite du bien qu'ils me faisaient, et en très peu de temps mes pieds et mes mains furent guéris. J'ai fait usage de plusieurs bouteilles de Résolutif Cuticura. Je me crois entièrement guéri car il y a plus d'un an que le mal a disparu. Charles T. Bauer, R. F. D., 65 Volant, Pie., 11 Mars 1908."

BEBES GUERIS

Par Cuticura d'Humeurs Qui Torturent et Défigurent.

Les souffrances dont le Savon Cuticura et l'Onguent Cuticura ont soulagé, parmi des enfants défigurés et torturés par des maladies de peau, et l'agrément qu'ils ont procuré à des parents inquiets et épuisés les ont fait adopter dans d'innombrables demeures comme un traitement inappréciable pour la peau et le sang. Eczéma, éruptions et toute sorte d'humeurs écailleuses et qui démangent sont promptement guéris, dans la majorité des cas, alors que tout le reste a échoué.

L'ex-détective Exnicios est condamné.

Samuel Exnicios, un ancien détective, qui tient un café et une salle de danse dans le quartier mal famé, a comparu hier matin devant la Cour criminelle, présidée par le juge Baker, sous l'accusation d'avoir violé les articles de la loi Gay-Shattuck.

Exnicios avait été arrêté le 4 janvier sur l'ordre de l'avocat de district Adams.

L'inculpé n'a pas cherché à nier qu'une salle de danse était adjointe à son café, mais les deux établissements, selon son dire, ne sont pas situés sous le même toit et sont séparés par un espace de trois à six pouces. Il a aussi produit des photographies pour démontrer que la salle de danse avait une entrée sur la rue, indépendante de l'entrée du café.

Malgré ses affirmations Exnicios a été reconnu coupable, car l'avocat de district n'a eu aucune peine à prouver à la Cour que les deux établissements n'en formaient en réalité qu'un seul, en violation de la loi qui interdit que des danses ou de la musique soient données dans un café.

Le juge Baker a annoncé qu'il prononcerait sa sentence dans quelques jours, et dans l'intervalle, Exnicios a été remis en liberté sous caution.

Cette condamnation est la première qui soit rendue en vertu de l'application de la loi Gay-Shattuck réglementant les cafés et les débits de liqueurs.

Cheval volé.

Stewart Scott, un jeune homme de 26 ans, accusé d'avoir volé un cheval appartenant à Chas Lashley a été arrêté hier matin par l'agent de police Duker. Il paraît qu'un des employés de M. Lashley avait laissé l'animal à l'angle des rues Villeré et St-Louis et Scott qui était ivre s'est approprié le cheval pour faire une promenade.

JAMES BONNOT,
Successeur de JOHN BONNOT
Entrepreneur de pompes funèbres

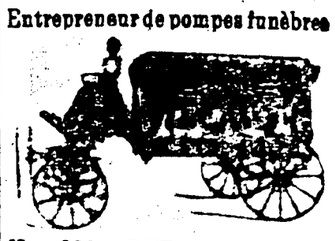

No 623 RUE STE-ANNE
SALONS FUNEBRES.
Téléphone No 1043.

F. LAUDUMIEY, Président et Gérant. B. ADER, Vice-Président
EMILE ADER, Secrétaire.

F. LAUDUMIEY & CO., Ltd.,
Entrepreneurs de Pompes Funèbres et Embaumeurs.

1108-1112 Rue Nd Remparts
PHONE {HEMLOCK..... 408

PHONE HEMLOCK 283.
EMILE LABAT
(Autrefois Mme Veuve Jos. Ray)
Directeur de Pompes Funèbres et Embaumeur,
No 1308 AVENUE NORD REMPARTS
Près Esplanade.
Voitures pour Bals, Mariages, Promenades, etc. Enterrements faits des prix modiques. Ordres reçus par le téléphone à n'importe quel moment.
1er sept—1an

AMUSEMENTS

Tulane TO-NIGHT AT 8:15 Mats. Wed. Sat. 2
PRIX : Soirs .....25c à $1.50 Matinées .....25c à $1.00
Le Spectacle Que Vous Connaissez
The CLANSMAN
Une Histoire du Ku Klux Klan
Par THOMAS DIXON, Jr.
Semaine Prochaine—FRANCIS WILSON
19 jan—5f

Orpheum THEATRE Phone M. 333
VAUDEVILLE AVANCE
BOND & BENTON
CHESIDAH SIMPSON
SEPT YULIANS
MELNOTTE TWINS et CLAY SMITH
A. O. DUNCAN
CHINKO
MINNIE KAUFMANN
KINODROME.
19 jan—5f

GREENWALL THEATRE.
Henry Greenwall, Directeur
"WHIRL-I-FUN"
"The Pooloola in Ireland."
Dim. Mat. 24 Jan., The Behman Show

Crescent TO-NIGHT AT 8 MAT. 2 Tues. Thurs. Sat. 2
PRIX : Soir ..... 15c à 75c Matinée ..... 15c à 75c
De Retour Encore—Meilleur Que Jamais
THE TIME, THE PLACE & THE GIRL
Avec JOHN E. YOUNG, une Excellente Compagnie.
Semaine Proc.—JUST OUT OF COLLEGE
19 jan—5f

RAFRAICHI A L'AIR GLACE.
BLANEY'S LYRIC THEATRE
Où le public se rend cette saison.
TELEPHONEZ MAIN 166.
Marching Through Georgia
Présentant les Artistes de la Saison.
TOUS LES SOIRS.
Matinées Dim., Lun., Ven. et Sam. à 2.
PRIX : Soirs.....10, 20, 30 et 50c Matinées.....10, 20 et 30c

OPERA FRANÇAIS
23 JANVIER, 8 h. SOIR.
GRANDE FETE DE GALA
—AU PROFIT DES—
CLASSES DE FRANÇAIS DANS LES ECOLES PUBLIQUES.
Entrée .....50 cents.
Places réservées 50 cents extra chez Grunewald, 735 rue du Canal.
21 jan—3f

10c--SHUBERT Spectacle Continue de 12:30 à 10:30 p. m. Chaque Jour.
(Grand Divertissement de Tableaux
—DE—
O. T. CRAWFORD.
Changement de Tableaux les Dimanches et Jeudis.
Chaque Représentation dure Plus d'une heure.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

Messieurs les Sociétaires sont prévenus que le Dr HENRY NICOLLE, 1040, avenue Esplanade, a été nommé Médecin du 4me quartier médical en remplacement du Dr Capdau.

Ses heures de consultations sont à la pharmacie CAPDAU, REMPART ET CHAMPS-ELYSEES, de 11 heures à midi et de 5 heures à 6 du soir.

23 jan—23 24 26

AVIS SPECIAL.

Nous désirons informer nos CLIENTS et le PUBLIC que les affaires et l'état de la "SOUTHERN INSURANCE COMPANY" n'affectent d'aucune façon notre maison, et et que toutes les polices émises par nous sont en plein cours et plein effet et ENTIÈREMENT GARANTIES.
GODCHAUX & MIOTON, Limited.
626 RUE COMMUNE.
23 jan—1sem

Les Repas Que Votre Mère Apprêtait,
étaient exactement ceux que vous trouverez au Restaurant et dans la Salle à Manger sur le Plan Américain du NOUVEL HOTEL ST-CHARLES. Aucune ville au Monde n'a accès aux marchés comme la Nouvelle-Orléans, et aucun Hôtel dans le Pays ne tire profit et ne sert de tout ce qui se trouve dans les marchés du Monde entier, comme le fait le NOUVEL HOTEL ST-CHARLES. Nous servons de tout ce qui est en vente et le faisons cuire comme vous le désirez.
Nous accordons une attention spéciale aux repas après les parties de théâtre et aux Déjeuners et Dîners de Noces. Musique de 12 à 2 p. m. et de 6 à 11:30 p. m. Notre Jardin de Palmiers, l'endroit où l'on peut le mieux se reposer, et unique en son genre au Sud est à votre disposition.

Excursions du Dimanche à Bon Marché
Sur le New Orleans, Fort Jackson et Grand Isle Railroad.

Les trains partent d'Alger à 8 heures a. m. arrivent à 7:35 heures p. m. Billets pour aller et le retour 50 sous, 75 sous et $1.

J. S. LANDRY, Surintendant.
17 oct

PROPOSITIONS.

Ville de la Nouvelle-Orléans, Lne.
Proposition pour l'achat de "New Public Improvement Bonds" de la Ville de la Nouvelle Orléans.

Nouvelle-Orléans, Lne, 18 décembre 1908

Le Bureau de Liquidation de la Dette de la Ville de la Nouvelle-Orléans, Lne, par autorité spéciale accordée par les Actes 19 de 1906 et 116 de 1908 de la Législature de la Louisiane et l'Amendement Constitutionnel ratifiant les dits actes, recevra à l'office du Bureau de Liquidation de la Dette de Ville, salle 10, Hotel de Ville, Nouvelle-Orléans, Lne des propositions cachetées jusqu'à MARDI, 9 FEVRIER 1909, à midi, pour l'achat de quatre millions ($4,000,000) de dollars de New Public Improvement Bonds de la Ville de la Nouvelle-Orléans devant être émis d'après les Actes No 19 de 1906 et No 116 de 1908 et l'Amendement Constitutionnel ratifiant les dits actes.

Les bons sont remboursables le 1er jan. 1942 mais peuvent être remboursés à l'option de la ville de la Nouvelle-Orléans après le 1er jan. 1928, portant 4 pour cent d'intérêt par an, payable semi-annuellement. Ils sont de la dénomination de $1,000 chacun, avec coupons d'intérêt annexés, payables les 1ers jan. et juillet, et sont exempts de toute taxation, Etat, paroisse et municipale.

Les bons seront vendus au plus offrant à un prix qui ne sera pas au-dessous du pair et intérêt accru, joint à la plus faible commission, et aucune soumission ne sera considérée qui demandera une commission de plus de 6 pour cent.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque Certifié de 3 pour cent de leur montant. Les chèques des enchérisseurs qui n'auront point réussi leur seront rendus immédiatement après l'adjudication. Les chèques des enchérisseurs heureux seront gardés et serviront à couvrir le paiement de la première livraison de bons.

Le bureau se réserve le droit de rejeter une ou toutes les soumissions.

De manière à s'assurer le temps de signer et livrer lesdits bons, ceux-ci seront remis à l'acheteur comme susdit :

Un million ($1,000,000) de dollars dans les trente jours, $1,000,000 additionnel dans les soixante jours et les $2 000,000 qui resteront dans les quatre vingt dix jours qui suivront la date de la vente.

Marquez toutes soumissions "Propositions pour l'achat de New Public Improvement Bonds".

De plus amples détails et particularités seront fournis sur demande à T. Wolfe Jr, secrétaire du Bureau de Liquidation de la Dette de Ville, salle 10, Hotel de Ville, Nouvelle-Orléans, Lne.

T. WOLFE, Jr, Secrétaire.
1 jan—31 f

—Oui, je comprends, fit-il — et, à dessein, il donna à son maintien un aspect de fièvre et d'égarement — je comprends : ni votre orgueil, ni votre fierté ne veulent me pardonner. Ce n'est pas un échange de pitié mutuelle que nos cœurs peuvent s'accorder. Séparés jusqu'au bout telle est notre destinée.

—Oui, répéta-t-elle, avec une lassitude infinie, c'est notre destinée.

—Fou que j'étais, murmura-t-il, d'avoir cru que mon état, l'idée de ma disparition possible eussent pu vous toucher : vous vous réjouissez, au contraire, de me voir débile et impuissant. Mon agonie serait pour vous une délivrance !

Elle se redressa, très pâle, une indignation sur le visage :

—Vous délirez.... De quel droit me prêtez-vous des sentiments abjects ?

—Ah ! ah ! ricana-t-il.... toutes les femmes sont semblables. Oui, vous porteriez mon deuil le temps suffisant ; mais comme vous béniriez la liberté précieuse, la liberté ineffable dont vous jouiriez ensuite.

Elle eut un beau geste de protestation ; ses lèvres s'abaissèrent en un pli navré :

—Qu'en ferais-je, grand Dieu, de cette liberté !

Oui, qu'en ferait-elle, seule au monde ! Il eut, dans sa connaissance du cœur féminin, l'intuition qu'il fallait frapper, redoubler le choc, sur cette âme meurtrie :

—Ne comprenez-vous pas, Aurore, que "je sais tout !"

Elle le regarda : il la contemplait ; leurs regards se heurtèrent en une secousse galvanique. Mais elle resta stoïque, haute, debout, et son regard ne s'abaissa pas.

Ah ! voilà donc le coup qu'il lui réservait ! Elle sentit le froid de l'épée dans tout son être, mais en même temps une volupté farouche de souffrir ainsi.

C'était la lutte sans merci, sans trêve : va pour la lutte !

Elle lui dit avec un sang froid suprême :

—Vous savez : "quoi !"

Il ricana plus fort, jouant la fébrilité comme un acteur, pris d'ailleurs lui même à l'émotion de cet instant irréparable :

—Mais "tout." Vous me croyez donc aveugle. Est-ce que je n'ai pas découvert la vérité et depuis longtemps ? Elle m'étouffe, elle me brûle. Et il a fallu que je sente mes forces, ma raison m'échapper pour que je vous parle ainsi.

—Calmez-vous, vous n'êtes pas dans votre bon sens.....

—Ah ! Aurore, quel rêve j'avais fait ! Un rêve d'apaisement, de pardon, d'oubli mutuel. Que je meure ou que je vive, nous nous serions réconciliés ; vous auriez eu pitié de mes folies ; et moi j'aurais pensé l'abnégation, méritoire, convenez-en, pour un homme, jusqu'à jeter un voile sur vos erreurs et vos entraînements !

—Vous perdez la raison, s'écria-t-elle d'une voix mordante.

Il pressentait qu'elle ne se trahirait pas. Elle avait résisté au plus dur assaut. En lui disant : "Je sais tout !" il s'attendait à la voir pâlir, trembler. Elle avait paré le coup.

Et il en éprouvait une humiliation atroce, car plus que jamais, d'instinct, il la croyait coupable, et il eût voulu la confondre et l'anéantir.

—Il est vrai, fit-il avec une méchanceté calculée, que vous ne pourriez pas épouser Robert Le Chars, puisqu'il est mort !

Elle faillit lui mettre ses mains sur la bouche se livrer en lui criant :

—Taisez-vous ! Je vous défends de prononcer ce nom ! Allez retrouver vos maîtresses et laissez moi à ma douleur.

Mais elle se contint, et d'un air de mépris étonné elle le toisa, en murmurant avec calme.

—C'est du délire.... Ne parlez plus, Henri.... Reposez vous.... Tenez je vais tirer les rideaux, faire un peu d'ombre et vous laisser....

Il lui saisit le bras avec une violence convulsive, factice et pourtant convaincue :

—Tu ne t'en iras pas.... Où vas-tu ? Retrouver ton bâtard ? .... Oui, ton bâtard ! Ah ça, mais vous me supposez idiot ! Vous et la Dandré, comme l'appellent vos gens, cette entremetteuse !

Un grand cri ! Madame de Morailles, réussissant à s'arracher à son étreinte, se jetait vers la porte et appelait :

—Il est fou !.... Gaétan !....

Le marquis eut peur : il avait forcé la note ; pas de scandale !

—Oui, je suis fou, dit il d'un air étrange, et on vit trembler ses mains fines et pâles, je ne sais ce que je viens de dire : la jalousie, une jalousie sans nom, m'a égaré ! Aurore, rassurez-moi ; je vous croirai si vous me jurez .... Dites, c'est un cauchemar, n'est ce pas ?.... Vous m'êtes restée fidèle ? Robert .... cet enfant....

Madame de Morailles, rassemblant tout son courage et domptant ses répugnances, s'approcha du chevet de son mari, elle mit sans trembler les mains sur ce front moite, et se penchant vers ce visage bouleversé, dont les yeux l'épiaient, cruels, malgré leur supplication fausse.

—Nous reconnaîtrons quand vous serez redevenu vous-même. Je ne puis répondre à un malade, je ne puis même m'indigner contre vous.... qui me salissez de vos imaginations monstrueuses..

—Eh bien oui, j'ai tort, fit le marquis, grand tort.... Mais voyez-vous, Aurore, malgré tout, oui, je vous aime, je n'ai pas cessé de vous aimer.... Plus je me sentais par ma faute loin de vous, plus je désirais me relever à vos yeux.....

"Croyez moi ou ne me croyez pas.... Mais je ne supportais pas l'idée que vous, vous aviez pu.... Oh ! je ne vous accuse pas, je ne vous fais pas de reproches, j'en ai perdu le droit...

"Vous avez raison, j'étais fou, honteusement fou, tout à l'heure, mais je redeviens lucide, je suis moi... La jalousie me torture...

"Soyez franche, Aurore, vous si noble, vous si droite, vous l'honneur même.... Si vous m'avez trompé, ayez le courage, la loyauté de me le dire ! Je m'inclinerai.... J'aurai mérité ce qui arrive....

Il paraissait sincère en ce moment. Une affreuse tentation saisit Aurore de Morailles : oui en finir, tout lui avouer, au nom de cette fierté qu'il invoquait chez elle. Mais après !.... Un tel homme.... Et Jacques.... Et André !

Non pour sauver l'un et ne pas perdre l'autre, il était plus courageux de faire face jusqu'au bout.

—Je n'ai rien à vous avouer. Vous venez d'avoir un accès de délire, voilà tout.

—N'est-ce pas, reprit le marquis avec volubilité, n'est-ce pas ? Vous ne mentiriez pas, vous, Aurore ? Jurez-moi.... allons oui, jurez-moi que jamais vous n'avez manqué à vos devoirs : je vous croirai....

—Je vous le jure, dit solennellement la marquise.

—Sur la tête de notre fils ?..

Elle n'hésita qu'une seconde. Pourvu que ce serment ne portât pas malheur à l'enfant, ni à son frère.....

—Je le jure, sur la tête d'André.....

—Je vous crois, fit le marquis, retombant épuisé, la tête dans l'oreiller.

—Vous avez douté de moi, Henri, fit-elle, c'est bien mal ! Mais peut-être ai-je eu, en effet, des torts envers vous. Non pas ceux dont vous m'avez souillée, ah ! bien indignement, reprit-elle avec un geste et une expression de grande artiste, car les femmes les plus droites sont, quand il le faut, d'incomparables comédiennes.....

"Oui, j'ai manqué de confiance envers vous. Mais c'est que le secret que je gardais ne m'appartenait pas.....

—Non, non, dit M. de Morailles avec une véhémence d'emprunt, ne me dites rien.... Je veux mériter mon pardon, en vous croyant aveuglément désormais.....

—Et moi, je veux vous montrer l'inanité de vos suppositions folles ! Quelle démence vous avait saisi !.... Comment, vous avez pu croire.... On m'a calomniée auprès de vous, n'est-ce pas ? On aura rassemblé des apparences contre moi ? On aura échafaudé des mensonges qui ne tiennent pas devant l'évidence !....

"Eh bien, rassurez-vous ; oui, il y a un mystère dans ma vie : mais ce n'est pas moi qu'il concerne, c'est cette amie bien chère que vous venez d'insulter gratuitement.

—Je vous en prie.....

—A qui vous avez fait interdire ma porte !

—J'ai eu tort, et dès maintenant....

—Inutile, vous avez blessé profondément et bien injustement son cœur et le mien ; mais prenez garde, dorénavant, elle a un défenseur : il y aura près d'elle un homme pour la couvrir de son nom et de sa responsabilité.

—Que voulez vous dire ?

—Elle épouse le père de son enfant....

—Le père ?

—Oui, Maurice Le Chars ; voilà pourquoi vous l'avez trouvé hier matin chez elle. Ils légitimeront leur fils, ce que pour des raisons trop longues à développer, mais que je vous dirai à un autre moment, ils n'avaient pu faire jusqu'à présent.

"Me reprocherez-vous maintenant d'avoir protégé Jeanne et tout fait pour que son bonheur s'accomplisse ? Me reprocherez-vous d'avoir gardé ce secret qui n'était pas à moi ?

—Aurore, en vérité....

A continuer